

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 50061

Numéro SIREN : 343 950 978

Nom ou dénomination : 3 A IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2018 sous le numéro de dépôt 691

3 A IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 21 boulevard Pasteur, 62100 CALAIS
343 950 978 RCS BOULOGNE SUR MER

Grette du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer

Dépôt n°

2018 A 691
26 JAN. 2019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 2017

RCS Boulogne s/M

N° Ret. :

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre
A 10 heures 30,

Les associés de la société 3 A IMMOBILIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 21 boulevard Pasteur 62100 CALAIS, sur convocation adressée le à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard VROILANT, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Isabelle MAGNOLIA est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

37 12/18

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Agrément de dons manuels,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Bernard VROILANT de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Isabelle MAGNOLIA
Née à BULLY-LES-MINES le 27 mars 1974
De nationalité française,
Demeurant 1431 avenue du Général de Gaulle 62231 COQUELLES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que la Présidente conservera sa rémunération actuelle et l'antériorité de son contrat de travail.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer le don manuel par Monsieur Bernard VROILANT au profit de Madame Juliette VROILANT de la pleine propriété de 166 actions lui appartenant dans la Société, au profit de Monsieur David VROILANT de la pleine propriété de 166 actions lui appartenant dans la Société et au profit de Monsieur Antoine VROILANT de la pleine propriété de 166 actions lui appartenant dans la Société.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte des donataires dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

JF



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Bernard VROILANT	Bon pour démission des fonctions de Président <i>Bon pour démission des fonctions de Président</i> 
Isabelle MAGNOLIA	Bon pour acceptation des fonctions de Présidente <i>Bon pour acceptation des fonctions de Présidente</i> 